

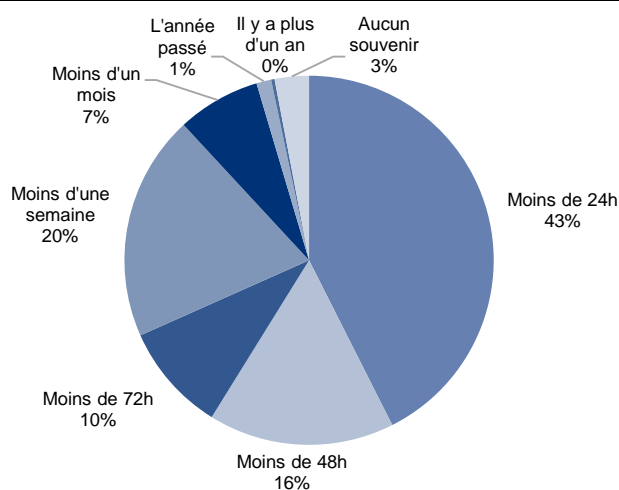
ING Belgium Economic Newsletter

Une société sans cash ? la majorité des Belges ne le souhaite pas

A l'heure où la technologie liée au paiement électronique accélère, le débat sur un abandon pur et simple de la monnaie sonnante et trébuchante revient sur le devant de la scène. Ce regain d'intérêt est vérifié sur la scène internationale (efforts en Inde pour démonétiser certains billets) et sur la scène nationale (introduction de Google Pay et Payconiq, du paiement sans contact). Seulement, entre proposer des systèmes de paiement alternatifs et forcer un abandon pur et simple de la monnaie fiduciaire, il reste un pas important. Selon un sondage mené pour ING par IPSOS, le recours aux paiements électroniques est plus marqué en Belgique que dans d'autres pays tels que l'Allemagne. Ceci étant, le recours au cash reste central puisque 6 Belges sur 10 affirment qu'ils ne souhaitent pas virer vers une économie sans espèce. Il semble donc que la planche à billet ait encore de beaux jours devant elle.

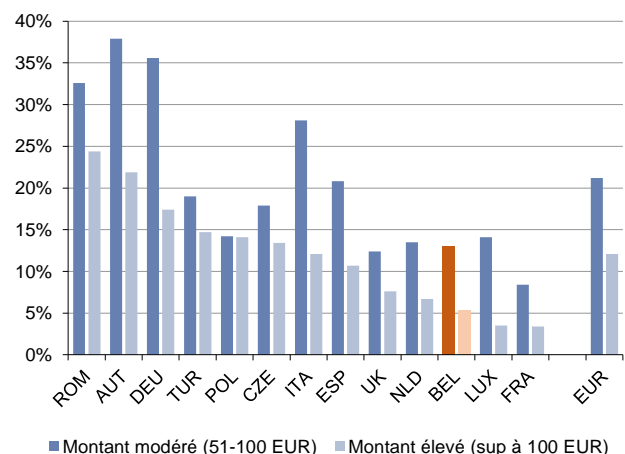
Selon un sondage international mené pour le compte d'ING par IPSOS ([ING International Survey](#)¹), le recours aux pièces et billets reste important en Belgique : les Belges ont en moyenne en poche l'équivalent de 50 euros et 59% d'entre eux ont effectué un paiement en espèce durant les dernières 48 heures (Gr.1). Naturellement, l'utilisation du cash est principalement dévouée aux achats de montant réduit (ex. un repas de midi ou un café). En effet, 85% des Belges utilisent couramment le cash pour un montant allant de 1 à 10 euros. Dans ce contexte, le recours au cash est synonyme de facilité et même si la majorité des Belges pourrait vivre de manière confortable sans cash pendant 3 jours, 62% des Belges affirment vouloir garder le choix entre la monnaie électronique et le cash.

Gr. 1 Question : «A quand remonte le dernier paiement en cash ? » (Belgique)



Source: ING International Survey - Mobile Banking 2017

Gr. 2 Question : « Comment payez-vous généralement vos achats d'un montant modéré (51-100 euros) et d'un montant élevé (supérieur à 100 euros) » (% de réponse « en cash »)

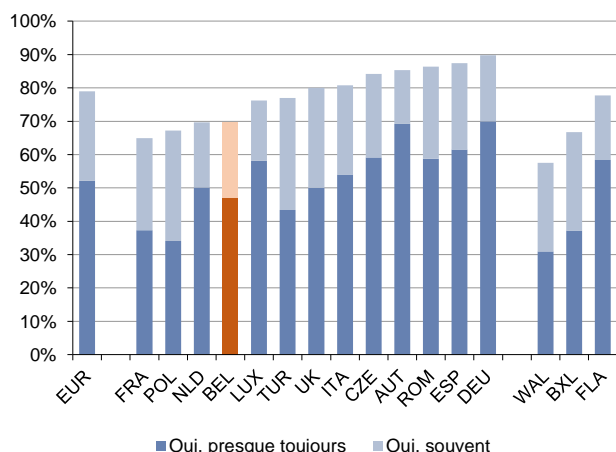


Source: ING International Survey - Mobile Banking 2017

D'autres pays européens semblent avoir une préférence plus marquée pour le cash et la Belgique se situe généralement parmi les pays les plus enclins au paiement électronique. En Allemagne et Autriche, par exemple, près de 7 consommateurs sur 10 portent presque systématiquement des espèces sur eux (contre 47% en Belgique) et gardent des montants significativement plus élevés que la moyenne européenne. La différence est d'autant plus marquée pour les achats plus onéreux puisque 17% des répondants allemands et 22% des répondants autrichiens affirment payer habituellement en cash pour des montants supérieurs à 100 euros (contre seulement 5% en Belgique, Gr. 2).

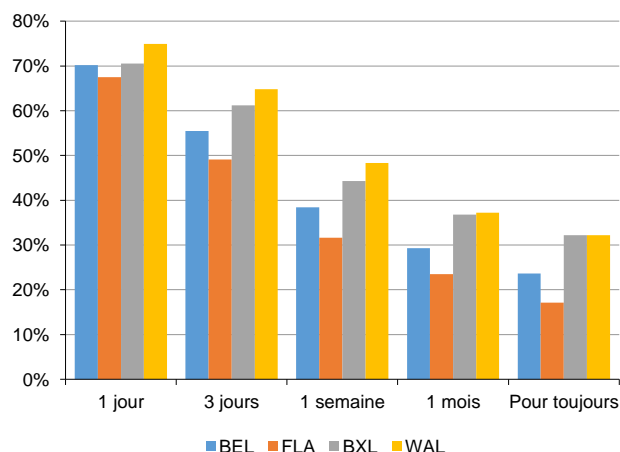
Même au sein de notre pays, des différences existent au niveau du comportement. Ainsi 58% des répondants flamands déclarent détenir presque systématiquement des espèces sur eux, contre 31% en Wallonie et 37% à Bruxelles (Gr. 3). De même, davantage de répondants flamands se sentiraient très inconfortables sans cash sur eux que ce soit pendant une journée, une semaine, un mois ou à plus long terme (Gr. 4).

Gr. 3 Question : « Détenez-vous généralement du cash ? » (% de réponses positives)



Source: ING International Survey - Mobile Banking 2017

Gr. 4 Question : « Imaginez que vous n'avez pas de cash sur vous, mais vous avez vos cartes de débit/crédit et votre téléphone/tablette/dispositif portable. À quel point êtes-vous à l'aise pour tenir ... (% de « confortable » et « très confortable »)



Source: ING International Survey - Mobile Banking 2017

Au-delà du côté rassurant de détenir des pièces et billets dans son portefeuille, il y a des arguments économiques à mettre en avant et passer à une économie sans espèce implique à la fois des avantages et des inconvénients.

L'avantage principal d'une démonétisation est certainement la lutte contre l'économie souterraine qui permettrait d'augmenter les recettes fiscales. Obliger les agents économiques à passer par la monnaie électronique revient à officialiser la totalité des paiements effectués dans la monnaie locale notamment auprès des instances fiscales et sociales. La valeur des billets de la zone euro est concentrée à hauteur de 24% dans les billets de 500 euros (dont la production s'arrêtera fin 2018) et près de 50% dans les billets d'une valeur strictement supérieure à 50 euros. Ces billets qui restent peu utilisés par le grand public, le sont bien plus dans l'économie souterraine. En effet, selon une autre enquête réalisée par ING au premier trimestre 2017 (1200 répondants), près de 4 Belges sur 10 se montrent en faveur d'une suppression des billets d'une valeur supérieure à 50 euros. Avec la suppression de tout billet de banque, les salaires et autre rémunérations en EUR ne pourrait plus être passé sous silence et cela réduirait le travail au noir, la corruption, le blanchiment d'argent ainsi que d'autres activités délictueuses. Ces pratiques réduisent évidemment les revenus fiscaux principalement via des taxes indirectes évitées, ainsi que des déclarations d'activité faussées en provenance des entrepreneurs ou des chômeurs. Selon Friedrich Schneider², l'économie souterraine représentait en Belgique près de 66 milliards d'euros en 2015, soit l'équivalent de 16% du PIB (un chiffre en déclin puisque cela représentait plus de 20% il y a 10 ans). Par rapport à ses partenaires économiques les plus proches, l'économie souterraine est plus étendue en Belgique. En comparaison, l'économie souterraine représente 12% du PIB en France et Allemagne et 9% aux Pays-Bas. Certes il convient de ne pas exagérer les retombées positives puisque certaines activités ou pratiques seraient tout bonnement supprimées et ne résulteraient aucunement en gains fiscaux, mais on est en droit de penser qu'une réduction de l'économie souterraine serait bénéfique pour les finances publiques. Un second avantage d'une suppression du cash serait de réduire les coûts liés à la production de pièces et billets et à la protection contre la contrefaçon. Finalement, accélérer l'adoption des technologies de paiement électronique pourrait éventuellement favoriser l'e-commerce

¹ L'ING International Survey est une enquête internationale commanditée par ING sur le comportement des consommateurs en matière d'épargne et de consommation dans 13 pays d'Europe, les Etats-Unis et l'Australie. L'enquête a été réalisée entre le 7 et le 27 février 2017 par l'institut de sondages Ipsos auprès de 1015 adultes en Belgique interrogés par internet.

² F. Schneider (2015), "Size and Development of the Shadow Economy of 31 European and 5 other OECD Countries from 2003 to 2015: Different Developments".

et rendre les paiements plus faciles et rapides (que ce soit en ligne ou en magasin). La compétition au sein de la zone euro s'en verrait augmentée, la productivité des facteurs de production améliorée et les prix pour le consommateur final réduits.

Les inconvénients d'une société sans pièces ni billets ne sont pas aussi limités que certains ne veulent le décrire. D'abord, la question de la sécurité et du cyber-crime reste prééminente puisqu'avec une monnaie uniquement électronique, il est indispensable d'investir constamment dans la sécurité des systèmes informatiques et le stockage des données. Puisqu'il n'y aurait aucune alternative de paiement, une panne informatique généralisée ou une intrusion dans le système informatique de grande ampleur pourrait mettre à l'arrêt toute activité commerciale. Lorsqu'il est question de paiements, la confiance reste clé et un évènement négatif pourrait affecter de manière importante la confiance du consommateur envers ces technologies et donc potentiellement son niveau de consommation. Opter pour un système de paiement unique revient à mettre tous ses œufs dans le même panier. Finalement, il reste le problème de l'atteinte à la vie privée. Retirer la monnaie fiduciaire « anonyme » afin de la remplacer par de la monnaie électronique « traçable » force certains consommateurs à révéler des informations soit auprès de certains acteurs du secteur privé, soit auprès des autorités publiques.

En définitive, les avancées technologiques sont notables et la Belgique est certainement un pays qui bénéficierait le plus d'une démonétisation. Ces outils de facilitation du paiement en ligne ou en magasin impacteront négativement l'attrait envers le cash et peut-être positivement la croissance économique. Ceci étant, aller jusqu'à l'abandon du cash est peu probable étant donné les inconvénients associés. L'argument principal est le maintien d'une certaine diversité des systèmes de paiement puisque le paiement électronique n'est pas sans risque et pourrait poser des problèmes d'atteinte à la vie privée. Le glas n'a, semble-t-il, pas encore sonné pour la monnaie sonnante et trébuchante... d'autant plus que la monnaie imprimée reste associée par le consommateur à une réserve de valeur et en cas de sursaut de l'incertitude (comme en Grèce en 2015), l'un des premiers réflexes reste le recours à la monnaie fiduciaire.

Geoffrey Minne, Economiste, Bruxelles +32 2 547 33 86

Disclaimer

Les opinions exprimées dans ce rapport sont le reflet exact des opinions personnelles des analystes à propos des titres et des émetteurs cités dans ce document. Aucune tranche de la rémunération des analystes n'a été, n'est ou ne sera directement ou indirectement liée à l'inclusion de recommandations ou opinions spécifiques dans ce rapport. Les analystes qui ont participé à la préparation de cette publication respectent tous les exigences nationales liées à leur profession. Cette publication a été préparée au nom de ING Belgique SA pour ses clients, uniquement à titre informatif. ING Belgique SA fait partie du Groupe ING (à savoir ING Groep NV et ses sociétés filiales ou apparentées). Cette publication ne constitue pas une recommandation de placement ni une offre ou une incitation à acheter ou vendre des instruments financiers. Même si toutes les précautions ont été prises pour assurer que les informations contenues dans ce document ne soient ni erronées, ni trompeuses au moment de la publication, ING ne peut en garantir ni l'exactitude ni l'exhaustivité. Les informations contenues dans ce document peuvent être revues sans avis préalable. ING et ses cadres dirigeants, employés et mandats liés et discrétionnaires peuvent, dans les limites autorisées par la loi, avoir des positions longues ou courtes ou peuvent par ailleurs avoir des intérêts dans des transactions ou des investissements (en ce compris des produits dérivés) auxquels fait référence cette publication. En outre, ING Group peut fournir ses services bancaires, d'assurances ou de gestion de patrimoine aux, ou solliciter de telles services auprès des, sociétés citées dans cette publication.

Ni ING ni aucun de ses cadres dirigeants ou employés ne peuvent être tenus pour responsables d'éventuelles pertes directes ou indirectes suite à l'utilisation de cette publication ou de son contenu. Cette publication est soumise à la protection du copyright et des droits des bases de données et ne peut être reproduite, distribuée ou publiée par quiconque, quel que soit l'objectif, sans l'accord préalable de ING. Tous droits réservés.

Tous les investissements mentionnés dans ce document peuvent comporter des risques considérables, ne sont pas nécessairement disponibles dans toutes les juridictions, peuvent être illiquides et peuvent ne pas convenir à tous les investisseurs. La valeur ou les revenus des investissements cités dans cette publication peuvent fluctuer et/ou être influencés par l'évolution des taux de change. Les performances passées ne constituent en rien une indication des résultats futurs. Les investisseurs doivent prendre leurs propres décisions de placement sans se baser sur cette publication. Seuls les investisseurs disposant d'une connaissance et d'une expérience suffisantes dans le domaine financier pour pouvoir en évaluer les mérites et les risques peuvent envisager d'investir dans les émetteurs et les marchés auxquels fait référence cette publication. Toute autre personne ne devrait pas prendre de décision sur la base de cette publication. Cette publication est émise: 1) au Royaume-Uni seulement à l'attention des personnes prévues dans les articles 19, 47 et 49 du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 et ne doit pas être distribuée, directement ou indirectement, aux autres catégories de personnes (en ce compris les investisseurs privés); 2) en Italie, seulement à l'attention des personnes décrites dans l'article No. 31 de la réglementation Consob No. 11522/98 ; 3) aux Etats-Unis, seulement à l'attention des investisseurs institutionnels qualifiés (QIB) et des grandes entreprises.

Les clients doivent prendre contact avec des analystes auprès de, et exécuter des transactions via, une entité ING de leur juridiction nationale sauf si la loi en vigueur leur permet d'agir autrement. ING Belgique SA et les autres sociétés du groupe ING sont toutes enregistrées et contrôlées par les autorités de contrôle nationales concernées.

ING Belgique SA -Avenue Marnix 24 - 1000 Bruxelles RPM Bruxelles – TVA BE 0403.200.393 – BIC (SWIFT): BBRUBEBB Compte bancaire : 310-9156027-89 (IBAN: BE45 3109 1560 2789).

Editeur responsable : Peter Vanden Houte, avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles.